LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 4770 du 17 septembre 2026 de l'honorable Députée Madame Djuna Bernard.

1. Quel suivi Madame la Ministre a-t-elle donné à la motion adoptée par la Chambre le 22 octobre 2024 relative à l'élaboration d'une stratégie nationale « santé de la femme »?

2. L'élaboration d'une telle stratégie est-elle actuellement en cours ? Dans l'affirmative, Madame la Ministre peut-elle préciser l'état d'avancement des travaux et le calendrier prévu pour sa présentation ?

La santé des femmes constitue un enjeu transversal de santé publique, qui nécessite une approche tenant compte des besoins spécifiques aux différentes étapes de la vie, des inégalités de santé et des particularités de prévention, de diagnostic et de prise en charge.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en 2026. À l'occasion de la Journée mondiale de la santé de la femme, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a notamment lancé la première Semaine de la santé de la femme, organisée du 1er au 7 juin 2026 avec la participation de nombreux partenaires. Cette semaine a permis de sensibiliser le public et les professionnels à des thématiques telles que l'endométriose, la ménopause et la santé cardiovasculaire des femmes.

L'ensemble des événements organisés dans le cadre de cette semaine dédiée à la santé des femmes sont disponibles sur le site Semaine de la Santé de la Femme - Portail Santé - Luxembourg.

Ci-dessous quelques exemples d'initiatives organisés dans le cadre de cette semaine :

Le 6 juin, deux conférences consacrées à l'endométriose et à la ménopause ont été organisées par le ministère à l'ENSA. Les 3 et 4 juin, la Direction de la santé a proposé deux conférences à l'heure du déjeuner à destination des professionnels de santé, portant respectivement sur la ménopause, la périménopause et les maladies cardiovasculaires chez les femmes, puis sur l'endométriose. Des actions complémentaires ont été menées par les partenaires, tandis que l'Observatoire national de la santé a publié une infographie sur les maladies cardiovasculaires chez les femmes. La reconduction de cette semaine est prévue en 2027, durant la dernière semaine du mois de mai.

Parmi les autres avancées à signaler figure la publication, en avril 2026, par le Conseil scientifique du domaine de la santé, d'une recommandation de bonne pratique sur la prise en charge de l'endométriose au Luxembourg, accompagnée d'une version destinée aux patientes et à leur entourage.

Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale élabore actuellement le concept du bilan de santé régulier. L'objectif est d'offrir aux personnes de différentes tranches d'âge la possibilité d'échanger, dans un cadre serein, avec leur médecin généraliste au sujet de leur santé, non seulement en présence de symptômes aigus, mais aussi pour poser des questions, bénéficier de conseils de prévention et être orientées, le cas échéant, vers une prise en charge adaptée.

Dans ce cadre, la ménopause, ainsi que d'autres enjeux importants liés à la santé des femmes, seront abordés au sein des tranches d'âge concernées.

Un projet pilote, actuellement élaboré en collaboration avec le Cercle des médecins généralistes, ciblera dans un premier temps les personnes âgées de 18 à 25 ans et de 45 à 50 ans. Son lancement est prévu pour 2027.

Finalement, au-delà du développement des soins ambulatoires, le projet de loi portant modification du Code de la sécurité sociale et de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière prévoit également la mise en place de nouveaux réseaux de compétences. Ces réseaux visent à améliorer la prise en charge de pathologies complexes nécessitant une approche pluridisciplinaire et coordonnée, notamment l'endométriose et la ménopause[1].

3. Quels ministères et autres acteurs et actrices sont associés à son élaboration, notamment les professionnel·le·s de santé, les organismes de recherche ainsi que les associations représentant les personnes concernées ?

La première Semaine de la santé de la femme a mobilisé un large éventail d'acteurs institutionnels, associatifs, communaux et hospitaliers. Parmi les partenaires figuraient notamment la Direction de la santé, l'Observatoire nationale de la santé, le Conseil scientifique du domaine de la santé, la Fondation Cancer, les hôpitaux du Luxembourg (CHL, CHEM, CHdN, HRS), l'Amicale des patients de l'INCCI, le Planning Familial, Lëtz Menopause asbl, le CESAS, l'ALD, la Ligue médico-sociale, le CID | Fraen an Gender, ThinkPinkLux, la Ville de Luxembourg et la commune de Bettembourg.

Cette mobilisation constitue un socle de dialogue utile, sans toutefois permettre de présumer de la composition d'un éventuel dispositif de gouvernance chargé d'élaborer une stratégie nationale.

4. Quels seront les principaux axes de cette stratégie ?

5. Madame la Ministre entend-elle assortir cette stratégie d'objectifs mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'un mécanisme permettant d'en évaluer régulièrement les progrès ?

D'un point de vue scientifique et technique, une démarche nationale structurée gagnerait à reposer sur une analyse des besoins de santé, des données épidémiologiques ventilées notamment par sexe et par âge, et sur une consultation des professionnels, des chercheurs et des personnes concernées.

Les axes susceptibles d'être examinés comprennent notamment la santé sexuelle et reproductive, l'endométriose et les autres affections insuffisamment reconnues, la périménopause et la ménopause, les maladies cardiovasculaires et leurs particularités chez les femmes, la prévention et les dépistages, ainsi que les inégalités d'accès aux soins. Ces propositions constituent des pistes techniques et non des axes gouvernementaux déjà arrêtés.

Pour garantir sa portée opérationnelle, une éventuelle stratégie devrait préciser, pour chaque priorité, les objectifs et indicateurs de suivi, les responsabilités de mise en œuvre, les échéances, les ressources nécessaires et les modalités d'évaluation périodique.

Luxembourg, le 28 octobre 2026

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez

[1] *Une nouvelle étape pour le développement des soins ambulatoires au Luxembourg - Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale - Le gouvernement luxembourgeois)*